

Forts dans la Foi

Doctrine

II



INFAILLIBILITE du Magistère ordinaire du
Pape

Père Noël Barbara

SOMMAIRE

Infailibilité du magistère ordinaire du Pape

Nature du magistère ecclésiastique

Nature de l'infailibilité

Quand Pape et évêques

sont-ils dans leur magistère infailible ?

L'infailibilité du magistère ordinaire du Pape
est une vérité de foi divine

Corollaire

Divergences des théologiens

Post-scriptum de dernière minute
à propos d'une étude de M. l'abbé Séléigny

«Présumé faux»
ou
«Vérité de foi divine» ?

Quand il plaira à Dieu de nous donner un pape, quand l'ordre aura été rétabli dans l'Eglise, quand les historiens se pencheront sur l'après-concile, le plus grand scandale, que tous devront reconnaître, c'est qu'aucun évêque, absolument aucun, ne se soit levé pour condamner, au nom de la foi catholique, les enseignements aussi officiels qu'hérétiques des «papes» de Vatican II

La raison de ce scandale sans précédent, ils la découvriront dans r'«*hérésie du XX^{ème} siècle*», qui est le refus pratique de l'infaillibilité de l'Eglise de Rome, Eglise du Pape.

Dans le numéro 2 de la revue Forts dans la Foi (second trimestre 1988), j'avais appelé cette hérésie, *le dogme contourné*.

Je disais : Comme, après la définition solennelle de l'infaillibilité personnelle du pape, on ne pouvait plus nier ce dogme, sans quitter l'Eglise pour cause d'hérésie formelle, les libéraux s'arrangèrent pour le neutraliser. Comment ? D'une double manière. En restreignant le plus possible son domaine et en refusant de reconnaître, dans l'enseignement ordinaire de l'Eglise de Rome, celui de la Maîtresse de vérité, auquel toutes les autres Eglises doivent accorder le leur.

Le Maître nous a prévenus : «*les fils de ce siècle sont plus avisés entre eux que les fils de la lumière*» (LcXVI, 8).

Une fois de plus, les fils de ce siècle ont montré leur habileté. Ils ont agi si adroitement, que leur fausse interprétation de l'infaillibilité du pape s'est infiltrée et répandue partout, cl., dans la pratique, sans aucune déclaration, l'erreur a supplanté la vérité révélée.

M'inspirant du fabuliste¹, je dirai des pères conciliaires de Vatican II, « ils n'étaient pas tous hérétiques, mais tous étaient contaminés »². Oui, tous les évêques, y compris les deux qui

1 Jean de La Fontaine, *Les animaux malades de la peste*.

2 Hier, Mgr Lefebvre, Mgr de Castro Mayer, aujourd'hui la Fraternité Saint-Pie X avec tous les prêtres, religieux et religieuses qui sont dans leur sillage, tous achoppent sur ce point capital.

étaient entrés dans la résistance, Mgr Lefebvre et Mgr de Castro Mayer.

C'est cette fausse interprétation de la vérité révélée qui les a engagés dans le comportement scandaleux qu'ils ont adopté, duquel leurs Fraternités, ainsi que les prêtres, religieux, religieuses et fidèles qui sont dans leur mouvance; n'arrivent pas à se dépêtrer.

Un confrère m'écrivait, en mai dernier³, au sujet de ma «Lettre ouverte à la Fraternité», *«Partant d'un présupposé faux, vous rendez tous vos raisonnements et vos conclusions caducs. Quel est ce présupposé faux ? "Le Pape est infallible dès qu'il profère une doctrine devant, l'Eglise universelle (ou, ce qui revient au même, avec l'intention qu'elle soit entendue par l'Eglise universelle) - or il a proféré un certain nombre d'hérésies à la face de l'Eglise - Donc il ne peut être pape puisque la mineure contredit la majeure". Votre majeure est fausse.»*

N'en déplaise à ce confrère, pourtant Docteur en théologie, ce qu'avec tous les libéraux, il appelle **un présupposé faux, est une vérité de foi divine**, comme je vais le montrer.

* * *

La doctrine, qui enseigne que le Pape est infallible même dans son magistère ordinaire, est de la plus grande importance pour notre résistance catholique.

D'abord parce que, clairement enseignée dans l'Evangile, elle est une doctrine de foi divine que nous devons croire au même titre que toutes les autres vérités qu'il a plu au Seigneur de nous révéler par son Fils.

De plus, parce que dans la crise actuelle, **cette doctrine, et elle seule, nous permet d'affirmer, avec l'assurance que donne la foi : les papes de Vatican II sont dépourvus de l'Autorité de Pierre.**

3 1er mai 1992.

Infailibilité du magistère ordinaire du Pape⁴

Révéle par Jésus de la part du Père, ce privilège s'inscrit dans l'infailibilité du magistère de l'Eglise. Comme elle, il découle des paroles qui ont institué ce magistère et de la raison pour laquelle le Seigneur l'a institué.

Paroles de Jésus, qui instituent un magistère

«Et Jésus s'approchant leur parla ainsi. Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre. Allez donc, **enseignez** toutes les nations, les **baptisant** au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, et **leur enseignant à pratiquer** tout ce que je vous ai commandé» (Mt. XXVIII, 18-20)

« Et il leur dit (aux Apôtres) : allez dans le monde entier, **et prêchez l'évangile** à toute créature. Celui qui croira et qui sera baptisé, sera sauvé, mais celui qui ne croira pas sera condamné» (Mc XVI, 15-16).

«**Vous serez mes témoins** à Jérusalem, et dans toute la Judée et la Samarie, et jusqu'aux extrémités; de la terre» (Act I, 8).

Raison pour laquelle Jésus a institué un magistère

Cette raison ressort des paroles mêmes du Christ que nous venons de lire. Il suffit de donner aux mots employés leur sens obvie, pour s'en convaincre.

Par ces paroles, le Seigneur charge ses Apôtres et, leurs successeurs :

- d'aller par le monde entier,
- de rapporter fidèlement, aux hommes de toutes les nations et de tous les temps, tout ce qu'il leur a révélé de la part de son Père,
- et, en toutes circonstances de temps et de lieu, d'expliquer aux hommes de toute condition comment ils doivent pratiquer tout ce que le Seigneur a commandé,
- dans le but d'assurer leur salut éternel.

Un dilemme inéluctable

A la lecture de ces paroles (*apprenez-leur à pratiquer TOUT...*) et de ces exigences (*celui qui ne*

⁴ On lira avec profit ce que j'ai déjà publié sur ce sujet, en particulier dans *Forts dans la Foi*, n° 1 et 2 de l'année 1988.

croira pas SERA CONDAMNÉ), une idée vient tout normalement à l'esprit. A moins qu'il ne se prenne pour Dieu en personne, leur auteur ne peut être qu'un sadique ou un insensé.

En effet, quand on connaît la versatilité du cœur humain, la mobilité de ses résolutions les plus réfléchies, les multiples causes qui influent sur ses jugements et déterminent ses convictions; quand on sait aussi, l'Écriture l'affirme explicitement et sans faire aucune exception, que «tout homme est menteur. *Omnis homo mendax*» (Rom. III, 4), à moins d'être Dieu, Tout-puissant, capable de faire tout avec rien, il faut être un insensé, ou un sadique, pour confier ses secrets à des menteurs, et pour faire de la foi en tous ces secrets, jusqu'à la fin des temps et pour tous les humains, la condition *sine qua non* du salut de la géhenne éternelle du feu.

Sa solution

Pour des catholiques, ce dilemme est vite résolu; il ne présente aucune difficulté.

Nous le croyons, Jésus est «*le Christ, le Fils du Dieu vivant*» (Mt XVI, 16). Tout-puissant comme son Père, il se plaît à «*choisir les choses folles du monde, pour confondre les sages, les forts, afin que nulle chair ne se glorifie devant lui*» (I Cor I, 27-29).

Disposant de la Toute-puissance, Jésus-Christ, «*dont la sagesse ne se trompe point dans ses plans*» (oraison du 7^e dimanche après la Pentecôte), a fait savoir à ses disciples qu'il prenait toutes dispositions pour obtenir la fin qu'il se proposait en confiant cette redoutable mission à de simples hommes, mais spécialement choisis par lui pour la remplir fidèlement. (Cf Jn XV, 16 et Hébr. V, 4).

Dispositions prises par le Seigneur

Tout d'abord, afin que ces hommes, normalement portés à l'erreur «*omnis homo mendax*», ne falsifient en rien la vérité qu'il leur confiait; pour qu'ils la transmettent intégralement et l'interprètent fidèlement, jusqu'à la fin des temps, Jésus fait de ces hommes ses ministres et s'engage à les assister, Lui-même et par le Saint-Esprit, tous les jours, jusqu'à la fin du monde.

«*Et voici que je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles*» (Mt. XXVIII, 20).

«*Vous recevrez la force du Saint-Esprit qui descendra sur vous*» (Act I, 8).

«*Si vous m'aimez, gardez mes commandements. Et moi, je prierai le Père, et il vous donnera un autre Paraclet, afin qu'il demeure éternellement avec vous, l'Esprit de vérité*» (Jn XIV, 15-17).

«*Mais le Paraclet, que le Père enverra en mon nom, vous enseignera toutes choses, et vous rappellera tout ce que je vous ai dit*» (Jn XIV,26).

«J'ai encore beaucoup de choses à vous dire; mais vous ne pouvez pas les porter maintenant. Quand l'Esprit de vérité sera venu, il vous enseignera toute vérité» (Jn XVI, 12-13).

«L'Esprit-Saint vous enseignera à l'heure même, ce qu'il faudra que vous disiez» (Le XII, 12).

Ensuite, prévoyant les assauts qu'ils auraient à subir des puissances déchaînées de l'enfer, pour que leur foi ne défaille point, il s'associe tout spécialement l'un d'entre eux et le fait, avec Lui, pierre angulaire de toute son Eglise.

S'adressant exclusivement à Simon mais en présence de tous, Jésus lui déclare :

«Et moi, je te dis que tu es Pierre, et (sur cette pierre je bâtirai mon église» (Mt. XVI, 16).

«Le Seigneur lui dit encore : Simon, Simon, voici que Satan vous a réclamés, pour vous cribler comme du froment; mais j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point; et toi, lorsque tu seras converti, affermis tes frères» (Le XXII, 31-32).

Nature du magistère ecclésiastique

Comme le mot l'indique, le magistère c'est à la fois la fonction spécifique, confiée par le Maître à ceux qui doivent continuer son œuvre d'enseignement, et les personnes choisies pour remplir cette fonction.

Les personnes choisies

C'est le collège apostolique dans sa totalité, Pierre et les onze. Ce sont aussi tous leurs successeurs légitimes jusqu'à la fin des temps, le Souverain Pontife, successeur de Pierre sur son siège de Rome, et tout l'Episcopat catholique en communion avec le Pape.

La fonction

Le Maître a pris soin de la préciser. Elle consiste :

- **Pour les Apôtres et tous leurs successeurs**, à être ses «*témoins*»; à «*prêcher l'évangile à toute créature*», à «*apprendre aux nations* - tout au long des siècles et quelles que soient les conditions de personnes, de vie, de temps ou de lieu -, *comment pratiquer tout ce que le Maître a commandé*». Elle consiste aussi à «*baptiser au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit*». Enfin,

pour reprendre l'expression de St Paul, le magistère rend ceux qui ont été choisis pour l'exercer «*ministres du Christ et dispensateurs des mystères de Dieu*» (I Cor IV, 1-2).

Un dispensateur, un ministre n'est rien d'autre qu'un instrument. Sans doute, ce n'est pas un instrument inerte, c'est une personne. Choisie pour ministre, cette personne conserve sa liberté. Mais celle-ci ne change pas sa nature; et sa nature, évidemment, c'est d'être un instrument et rien de plus entre les mains de celui qui l'a choisi et qui s'en sert.

C'est parce qu'ils ne sont que des instruments entre les mains du Christ, que le Christ a pu dire, en toute vérité, à ceux qu'il choisissait et qu'il envoyait en son nom : «*Qui vous écoute M'écoute, qui vous méprise Me méprise*».

- **Pour Simon et tous les papes qui viendront par la suite**, à être ici-bas, après son départ, **un autre lui-même; la pierre visible** sur laquelle repose toute son Eglise, (la vraie pierre étant le Christ, en personne. Act IV, 11), le **confirmateur de la foi** de tous, en un mot **son Vicaire**.

Or, «*il est de l'essence du vicaire, explique Dom Gréa, qu'il ne fasse qu'une seule personne hiérarchique avec celui qu'il représente, qu'il en exerce toute l'autorité sans la diviser et sans former au dessous de lui un degré distinct.*» De ce fait, Simon devenu Pierre est «*le signe manifeste et efficace*» de la présence du Christ parmi nous (L'Eglise et sa divine constitution).

Conséquence

Qu'il soit ministériel ou vicarial, le magistère exige la fidélité de ceux qui en ont été investis. «*Ce qu'on demande les dispensateurs, précise l'Apôtre, c'est qu'ils soient trouvés fidèles.*»

Cette fidélité sans faille du vicaire et des ministres du Christ, en même temps qu'elle fait la gloire de l'Eglise catholique, atteste que, depuis l'origine, ce vicaire et ces ministres jouissent d'une assistance divine spéciale, de tous les instants, et confirme la vérité de l'infaillibilité du magistère.

Nature de l'infaillibilité

Les Pères du 1er concile du Vatican l'ont précisée : «*Le Saint-Esprit n'a pas été promis aux successeurs de Pierre pour qu'ils fassent connaître, sous sa révélation, une nouvelle doctrine, mais pour qu'avec son assistance ils gardent saintement et exposent fidèlement la révélation transmise par les Apôtres, c'est-à-dire le dépôt de la foi*» (Denz. 1836).

De cette précision découle la nature de l'infaillibilité. **C'est la préservation de toute erreur, dont jouit le magistère dans son exercice, grâce à une assistance spéciale de Dieu.**

Dans le Dictionnaire de Théologie Catholique, Dublanchy précise : «Quant au magistère établi par Jésus-Christ dans son Eglise, il est manifeste que l'infaillibilité dont il a été divinement pourvu, n'est **pas une simple inerrance de fait**, même perpétuellement réalisée; **c'est une inerrance de droit**, en vertu de laquelle **l'autorité enseignante dans l'Eglise est préservée de toute erreur, par l'assistance surnaturelle qu'elle reçoit du Saint-Esprit.**» (IV, col. 2175).

Une difficulté

Ces hommes, qui bénéficient de son assistance spéciale, le Christ les a choisis comme ministres uniquement pour la dispensation de ses mystères, c'est-à-dire pour «*garder saintement et exposer fidèlement le dépôt de la foi*». C'est donc exclusivement pour ce ministère, pour cette dispensation, qu'ils sont infaillibles. Hors de ce ministère, de cette dispensation, ils demeurent ce qu'ils sont, des hommes faillibles.

Or, c'est justement parce qu'en dehors de ce ministère ils demeurent des hommes faillibles, que leur infaillibilité ministérielle habituelle présente une difficulté pour notre esprit. En effet, comment admettre que des hommes, qui demeurent des hommes, avec toutes les passions désordonnées héritées du péché originel, donc sujets à l'erreur et menteurs comme tous les autres «*omnis homo mendax*», comment peuvent-ils bien être infaillibles dès qu'ils sont dans leur ministère, dès qu'ils ouvrent la bouche ou prennent la plume pour exposer ou pour expliquer la doctrine ?

Sa solution

Cette difficulté n'est qu'apparente. Le bon sens éclairé par la foi catholique enseigne qu'il n'est pas plus difficile, pour Dieu, d'assurer fidèlement et intégralement la transmission du dépôt de la foi, même par des hommes par ailleurs menteurs, que de tirer de l'eau d'un rocher (Ex. XVII, 6), de faire parler une ânesse (Nomb. XXII, 28) ou de ressusciter un mort «*qui sent déjà mauvais*» (Jn XI, 39). A ce sujet, l'ange Gabriel a été formel : «*il n'y a rien d'impossible à Dieu*» (Le I, 37) et l'Eglise nous fait chanter tous les dimanches à vêpres : «*Deus autem noster in coelo. Omnia quaecumque voluitfecit*. Notre Dieu est dans le ciel. Il fait tout ce qu'il veut» (Ps 113,11).

Oui, je le redis avec assurance, pour être acceptée par un esprit croyant et droit, l'infaillibilité du magistère ordinaire ne présente pas de difficulté plus insurmontable que celle que l'on rencontre à l'annonce de n'importe quel autre mystère divin.

Quelle preuve avons-nous pour admettre, malgré toutes les difficultés qui s'opposent normalement à leur croyance, par exemple l'existence d'un Dieu unique en trois Personnes égales et distinctes ? Ou d'une mère, réellement mère et, en même temps, toujours vierge, «*avant, pendant et après son enfantement*» ? Ou encore la présence réelle et non symbolique ou morale du Christ dans un morceau de pain consacré ? Pour ces dogmes et pour tous les mystères révélés par le Christ, infaillibilité du magistère ordinaire comprise, nous n'avons qu'une preuve à fournir : le Maître l'a dit. Au sujet de chacun des mystères que nous professons, nous pouvons et nous devons répéter avec assurance : «*Credo quicquid dixit Dei Filius, nil hoc verbo veritatis verius.*»

Non, aucune parole n'est plus vraie, aucune n'est plus certaine, que la parole de Dieu. Et de même que nous croyons les mystères de la nature divine, de la maternité virginale de Marie, de la présence réelle de Jésus dans l'Eucharistie et de tous ceux qu'il lui a plu de nous révéler, **nous croyons, pour la même raison, que les hommes qui constituent le magistère de l'Eglise, par une assistance surnaturelle qu'ils reçoivent du Saint Esprit, sont infaillibles, préservés de toute erreur, chaque fois qu'ils accomplissent ce pour quoi Jésus les a choisis : quand ils portent témoignage du Christ, quand ils enseignent ce que le Maître a révélé, quand ils apprennent aux hommes à pratiquer ce que Jésus a commandé.**

Quand Pape et Evêques sont-ils dans leur magistère infaillible ?

Avant de répondre, il convient de rappeler que les détenteurs du magistère ne bénéficient pas nécessairement de l'assistance des Personnes divines quand ils "dialoguent" avec leur peuple, ou quand ils expriment des "idées personnelles".⁵ Dans ces cas, ils ne sont pas dans leur ministère ; ils ne dispensent pas les mystères de Dieu. Ce sont alors des personnes privées qui donnent des opinions personnelles.⁶

Les détenteurs du magistère, Pape et Evêques en communion avec lui, jouissent du privilège de l'infaillibilité quand, ministres du Christ, ils dispensent les mystères de Dieu. Ce qu'ils font, non pas une ou deux fois par siècle, mais quotidiennement. Ecoutons filialement Pie XI ; il nous le dit avec son autorité infaillible :

«Le Magistère de l'Eglise, établi ici-bas d'après le dessein de Dieu pour garder perpétuellement intact le dépôt des vérités révélées et en assurer la connaissance aux hommes, s'exerce chaque jour par le pontife romain et les évêques en communion avec lui» (Mortalium animas).

Pie XII ne parle pas autrement. *«Mais, si les soucis du gouvernement de l'Eglise sont bien vastes et bien nombreux, le Souverain Pontife ne saurait oublier pour autant le "ministère de la parole" que saint Pierre considérait comme le principal de ses devoirs d'apôtre avec la prière. Le Christ ne lui a-t-il pas dit, à lui et aux autres disciples : "Allez, prêchez à toutes les nations ce que je vous ai enseigné" ? ...*

«Sans doute, c'est avant tout lorsque, dans des occasions solennelles, Nous Nous adressons à toute l'Eglise, aux évêques, Nos Frères dans l'épiscopat, que Nous exerçons ce

5 Quand un Pape exprime une idée personnelle, il se doit de le dire. Dans le passé, ceux d'entre eux qui l'ont fait n'ont jamais manqué de le préciser.

6 Tel n'est pas le cas des «papes» de Vatican II. Eux enseignent l'erreur «ex cathedra», en tant que papes; dans des documents ou des discours officiels, dans des actes spectaculaires qu'ils posent, aux yeux du monde, en tant que chefs visibles de l'Eglise catholique. Songez, par exemple, pour Paul VI, à son voyage et à son discours à l'O.N.U., aux actes du concile qu'il a promulgués. Pour Jean-Paul II, à ses discours, à ses encycliques, à son «cirque» d'Assise, à ses visites officielles dans les temples protestants et la synagogue de Rome.

ministère; cependant Nous sommes le Père de tous, même des plus humbles; Nous sommes le Pasteur des brebis, mais aussi des agneaux : comment donc pourrions-Nous renoncer au simple et saint exercice du ministère de la parole et ne point porter à Nos enfants directement, de Notre propre voix, l'enseignement que Nous a confié le Christ Nôtre-Seigneur ?» (Discours aux jeunes époux, 21.01.1942).

C'est là l'**exercice ordinaire** du magistère, celui de tous les jours.

Dans d'autres circonstances, le même magistère s'exerce autrement. Laissons encore à un Pape, Pie XI, le soin de le préciser.

«Toutes les fois qu'il est nécessaire pour s'opposer plus efficacement aux erreurs et aux attaques des hérétiques ou pour développer avec plus de clarté ou de détails certains points de la doctrine sacrée, afin de les faire mieux pénétrer dans l'esprit des fidèles, ce magistère comporte encore la mission de procéder par décrets à des définitions opportunes et solennelles» (Mortalium animos).

C'est son **exercice solennel ou extraordinaire**.

De ces réponses autorisées dégageons deux vérités.

1ère vérité. Que cet enseignement soit dispensé :

- dans la **forme extraordinaire** : adressé à toute l'Eglise, en la personne «des Evêques, Nos Frères dans l'apostolat» et entouré d'une grande solennité,
- ou dans la **forme ordinaire**, avec la simplicité qui convient à l'enseignement de tous les jours, comme le faisait, par exemple, Pie XII avec les jeunes époux,

c'est toujours le même et unique magistère du Christ, confié par lui à ceux qu'il a choisis pour donner en son nom, **infailliblement**, sa vérité. Car, précisait encore Pie XII, «*A ce qui est enseigné par le magistère ordinaire, s'applique aussi la parole : "Qui vous écoute M'écoute"*» (Humani generis).

2ème vérité. C'est parce qu'il est infaillible que le magistère peut porter des «décrets» et des «définitions solennelles», *pour s'opposer plus efficacement aux erreurs et aux attaques des hérétiques ou pour développer avec plus de clarté ou de détails certains points de la doctrine sacrée*; mais ce n'est pas seulement pour porter des «décrets» et des «définitions solennelles» qu'il est infaillible.

Le magistère est infaillible d'abord pour enseigner sans erreur les mystères de Dieu, ce qu'il fait tous les jours, nous a assuré Pie XI.

Si l'inverse était vrai, s'il n'était infaillible que pour porter des décrets et des définitions, puisque «*ce magistère s'exerce chaque jour*», il faudrait conclure qu'il proclame chaque jour, sinon de nouvelles vérités, du moins de nouveaux dogmes.

Cette précision était nécessaire pour éclairer ceux qui hésitent d'admettre l'infaillibilité du magistère ordinaire du Pape, parce que, pour eux, accepter cette doctrine serait reconnaître, à toute parole du Pape, la valeur d'une définition dogmatique.

L'infaillibilité du magistère ordinaire du Pape est une vérité de foi divine

Cette manière d'exposer l'infaillibilité du magistère ordinaire du Pape prend le contre-pied de tout ce qui s'enseigne sur le même sujet dans l'église officielle de Vatican II, dans la Fraternité Saint-Pie X et dans toutes les chapelles de la mouvance «lefebvrisme».

Dépourvus d'argument devant l'évidence de la vérité, mais n'osant pas se déjuger aux yeux de leurs fidèles, les prêtres qui entretiennent cette erreur essaient de s'en tirer en disant :

Cette manière de concevoir et d'exposer l'infaillibilité du magistère du Pape, est peut-être vraie mais, nouvelle et particulière à Forts dans la Foi, elle n'est qu'une opinion.

Eh bien, non ! Cette manière de concevoir et d'exposer l'infaillibilité du magistère de l'Eglise de Rome, c'est-à-dire du Pape, n'est pas une opinion nouvelle. Clairement exposée dans l'Evangile, elle est une doctrine de foi divine. L'Eglise l'a toujours entendue dans le sens où je l'ai exposée et elle a exprimé sa foi en cette vérité par l'adage immémorial : «*Roma locuta est, causa finita est*».

Voici la preuve de cette affirmation. Je la tire de la pratique de l'Eglise croyante, de la doctrine de l'Eglise enseignante, et jusque du comportement des hérétiques.

Preuve tirée de la pratique de l'Eglise croyante.

Partout et toujours, les fidèles de l'Eglise catholique se sont distingués des autres chrétiens par leur obéissance au Pape. C'est même pour cela que, par dérision, les non-catholiques les appelaient et les appellent toujours, «les papistes».

Cette soumission filiale de toute l'Eglise croyante ne s'explique que par une conviction constante chez les fidèles catholiques : **le Vicaire du Christ ne peut pas se tromper quand il enseigne la religion.**

A son tour, cette conviction s'explique par le fait que, dans l'Eglise catholique, aussi bien aux cours de catéchisme qu'aux prênes du dimanche, on a toujours enseigné que **le Pape était infallible pour tout ce qui regarde la religion**. Quand il enseigne les vérités à croire, la morale à pratiquer ou les dévotions à répandre, le Pape ne peut pas se tromper, Jésus ayant promis de l'assister «*TOUS LES JOURS jusqu'à la fin des temps*». Que de fois n'a-t-on pas dit aux fidèles qu'en écoutant l'enseignement du Pape, c'était Jésus, lui-même, que l'on écoutait puisque Jésus avait dit à ceux qu'il envoyait : «*qui vous écoute M'écoute, qui vous méprise Me méprise*».

Preuve tirée de la doctrine de l'Eglise enseignante.

Les évêques catholiques ont toujours reconnu dans l'Eglise de Rome «*la Maîtresse de toutes les autres Eglises*», et dans son chef, le Pape, la règle prochaine et vivante de la foi sur laquelle ils devaient ajuster la leur. N'écrivant pas un traité de théologie, je me contenterai de quelques citations. Elles attestent la réalité de cette affirmation.

Dès la fin du second siècle, en un texte devenu classique, Saint Irénée affirme que la règle de la foi la plus sûre est de se trouver en accord avec «*l'Eglise de Rome, la plus grande, la plus ancienne, la plus connue de tous et fondée par les glorieux apôtres Pierre et Paul. ... C'est avec cette Eglise que toutes les Eglises et tous les fidèles, qui sont par toute la terre, doivent s'accorder, à cause de sa principale et excellente primauté, et (...) c'est en elle que ces mêmes fidèles répandus par toute la terre ont conservé la tradition qui vient des apôtres.*» (Berthold Altaner *Précis de Patrologie*, p. 117)

Au septième siècle, les Pères du sixième concile œcuménique, troisième de Constantinople (680-681), écrivaient au Pape Agathon : «*C'est à toi, évêque du premier siège de l'Eglise universelle, que nous nous abandonnons pour savoir ce que nous devons faire, puisque tu es établi sur le ferme rocher de la foi.*»

Dans sa réponse, le souverain pontife proclame que «*selon la promesse faite par le Maître, la foi de l'Eglise romaine est demeurée inébranlable et que c'est la raison pour laquelle toutes les Eglises catholiques ont toujours suivi l'autorité du Saint-Siège.*» (Nicolas Iung, *Le magistère de l'Eglise*, p. 133).

Pour terminer ce témoignage, tiré de la pratique⁷ de l'Eglise enseignante, je rappelle qu'au 1er concile du Vatican :

1° - Cette doctrine classique a été invoquée à plusieurs reprises. Voici deux citations, elles font autorité.

⁷ «Ce rôle de l'Eglise romaine, écrit Dom Nau, aurait été reconnu par les gallicans eux-mêmes : «*C'est le privilège de l'Eglise romaine, privilège qu'aucune autre église particulière ne possède, de pouvoir à elle seule représenter l'Eglise universelle*», disait Pierre d'Ailly. (o.c. p. 8 note 10).

La première est tirée de *Pastor SE ter nus*. Avant de définir *la perpétuité de la primauté du bienheureux Pierre*, la constitution déclare : «*Voilà pourquoi, «c'est vers l'Eglise romaine, par suite de son origine supérieure» (St Léon le Grand), qu'il a toujours été nécessaire que chaque Eglise, c'est-à-dire les fidèles de partout, se tournent, afin qu'ils ne fassent qu'un en ce Saint-Siège, d'où découlent sur tous «les droits de la vénérable communion» (S. Irénée), comme des membres unis à la tête dans l'assemblage d'un seul corps.» (Denz. 1821, Dumeige 469).*

La seconde est extraite d'une intervention que fit Mgr d'Avanzo au nom de la députation de la foi. Je le cite en soulignant certains passages : «*Il y a, dans l'Eglise, un double mode d'infaillibilité : le premier s'exerce par le magistère ordinaire... C'est pourquoi, de même que le Saint-Esprit, l'Esprit de vérité demeure tous les jours dans l'Eglise, l'Eglise aussi enseigne tous les jours les vérités de la foi, avec l'assistance du Saint-Esprit. Elle enseigne toutes les vérités soit déjà définies, soit explicitement contenues dans le dépôt de la révélation, mais non définies encore, soit enfin celles qui font l'objet d'une foi implicite. Ces vérités, l'Eglise les enseigne quotidiennement, tant principalement par le Pape, que par chacun des évêques en communion avec lui. Tous, et le pape et les évêques, dans cet enseignement ordinaire, sont infaillibles de l'infaillibilité même de l'Eglise. Ils diffèrent seulement en ceci : les évêques ne sont pas infaillibles par eux-mêmes, mais ont besoin de la communion avec le pape, qui les confirme, mais le pape, lui, n'a besoin de rien d'autre que de l'assistance du Saint-Esprit qui lui a été promise. Ainsi il enseigne et n'est pas enseigné, il confirme et n'est pas confirmé.» (Dom Nau, O.c. p. 15).*

2° - C'est en s'appuyant notamment sur l'infaillibilité du magistère ordinaire du Pape, que les infaillibilistes ont pu faire triompher l'infaillibilité de son magistère extraordinaire. Il suffit de lire les textes du concile pour le constater. «L'appel fait par l'un ou l'autre de ses rapporteurs à **la tradition romaine comme à une règle de foi**, à elle seule suffisante, le texte même du chapitre IV où **l'enseignement du Saint-Siège est placé sur le même pied que les décrets des conciles**, suffiraient à nous donner la garantie que **la tradition reconnaît le caractère de règle de foi à l'enseignement ordinaire du Saint-Siège**, «*tradition, qui jouissait alors d'une "tranquille possession" »*, précise Dom Nau, à qui nous empruntons cet argument.

Preuve tirée d'un argument a contrario

J'ajoute cette preuve surtout pour montrer quelles responsabilités endossent la Fraternité Saint-Pie X, les prêtres, les religieuses enseignantes et tous ceux ceux qui n'admettent pas l'infaillibilité du magistère ordinaire, celui qui s'exprime tous les jours par le Pape et les Evêques qui sont en communion avec lui.

Si je me permets de la donner, c'est qu'un vrai Pape l'a fait avant moi. Ecoutons-le :

«*Toutes les fois donc que la parole de ce magistère déclare que telle vérité fait partie de l'ensemble de la doctrine divinement révélée⁸, chacun doit croire avec certitude que cela*

8 Ce que Vatican II n'a pas craint d'affirmer de la liberté religieuse. Cf *Declaratio de libertate religiosa*, n° 12.

est vrai; car si cela pouvait en quelque manière être faux, il s'ensuivrait, ce qui est évidemment absurde, que Dieu lui-même serait l'auteur de l'erreur des hommes.

Puis, citant Richard de St Victor, le pape ajoute :

"Seigneur, si nous sommes dans l'erreur, c'est vous-même qui nous avez trompés".» (Léon XIII, Satis cognitum)

Oui, nous devons avoir le courage de le dire. Si les papes de Vatican II, qui enseignent officiellement l'erreur à toute l'Eglise depuis plus d'un quart de siècle, demeurent formellement papes, toujours revêtus de l'Autorité de Pierre, parce que, leur magistère de tous les jours n'étant pas infallible, ils peuvent enseigner officiellement l'erreur à l'Eglise universelle, c'est reconnaître pratiquement :

- ou bien que Jésus nous a trompés en nous assurant que Lui et le Saint Esprit seraient avec les siens jusqu'à la fin des temps, comme en disant à ceux qu'il envoyait *«qui vous écoute M'écoute»*.

- ou bien qu'il s'est trompé, en annonçant une chose qu'il était incapable de réaliser puisque, de fait, nous constatons le contraire de sa promesse;

dans les deux cas, c'est dire équivalement qu'il n'est pas la Vérité, et donc qu'il n'est pas Dieu.

Voilà l'**absurdité blasphématoire** où conduit nécessairement l'erreur de ceux qui refusent l'infaillibilité du magistère ordinaire⁹, celui qui *«s'exerce tous les jours par le Pontife romain et les Évêques qui sont en communion avec lui.»*

Confirmation

«Veritas liberabit vos. La vérité vous libérera» Jn VIII-32

Cette affirmation du Maître confirme absolument notre compréhension de l'infaillibilité pontificale. En effet, à l'inverse de l'absurdité où conduit la négation du dogme, l'affirmation de ce dernier libère totalement les âmes catholiques, manifestant ainsi, au dire de Jésus, que cette affirmation est bien la vérité.

Tout d'abord, elle donne une explication de foi au problème que les papes de Vatican II posent à la conscience catholique. De plus, elle fournit à notre résistance la possibilité de servir efficacement l'Eglise en démasquant d'Autorité tous ces "papes qui ne le sont qu'en apparence.

Oui! Croyons-le fermement et proclamons-le bien haut, le Maître ne nous a pas trompés quand II nous a assuré que, dans sa fonction de Pape, son Vicaire n'enseignerait jamais

⁹ Que de religieuses (enseignantes, contemplatives ou actives) sont abusées sur ce point. Comment ne comprennent-elles pas qu'en s'obstinant à suivre la position aberrante de Monseigneur Lefebvre et de sa Fraternité, elles nient indirectement la divinité de leur Epoux.

l'erreur.

Non seulement II ne nous a pas trompés en faisant cette promesse, mais encore, à ceux qui croiraient en Sa parole, il donnait par elle un moyen aussi facile qu'absolu pour discerner le mercenaire du pasteur authentique.

Le Pape, nous le savons, n'est pas un robot. Bien qu'aucune dignité n'égale, ici-bas, celle du Vicaire du Christ, cette dignité, chaque Pape la «porte dans un vase d'argile» (II Cor IV 7).

En devenant le Vicaire du Christ, nous le savons aussi, le Pape reçoit de Dieu, non seulement une assistance particulière constante, de «tous les jours, jusqu'à la fin des temps», mais aussi des lumières et des grâces proportionnées à ses besoins.

Mais par ailleurs, si la grâce surélève la nature, elle ne la détruit pas et le Pape, en tant que personne privée, demeure un pécheur. En dehors de sa fonction, bien évidemment, il peut commettre n'importe quel péché, même contre la foi ou contre l'unité de l'Eglise.

Ces péchés d'hérésie ou de schisme, on ne le répétera jamais trop, le Pape ne peut jamais les commettre dans sa fonction officielle, serait-ce celle de tous les jours, du magistère ordinaire.

Devenu hérétique ou schismatique en son privé, il s'est séparé du Christ.

Sa faute étant privée, l'Eglise ignore que l'occupant du Saint Siège n'est plus le Vicaire du Christ. Alors, dans sa grande miséricorde pour son Epouse, au lieu d'assister ce "pape" qui ne l'est plus que matériellement, le Christ l'aveugle au point qu'il enseignera publiquement, officiellement, une erreur. Et ainsi, ceux qui vivent la foi peuvent se rendre compte par un raisonnement très simple que ce "pape" ne peut pas être vraiment le Pape.

Voici ce raisonnement. **L'infaillibilité du magistère ordinaire, énoncée clairement dans l'écriture, enseignée explicitement par le magistère et toujours crue dans l'Eglise est une vérité de foi. Quel que soit celui qui enseigne officiellement l'erreur, par ce seul fait, il fait la preuve qu'il n'est pas et qu'il ne peut pas être le Pape. Car, redisons-le pour les plus entêtés, s'il l'était, il faudrait conclure que le Christ n'est pas Dieu.**

Objection. Ce raisonnement n'érige-t-il pas en certitude ce qui ne peut être qu'une opinion. L'Eglise ne s'est jamais prononcée sur la perte de la papauté par un pape tombé dans l'hérésie.

Réponse. Si l'Eglise ne s'est encore jamais prononcée officiellement sur ce problème, c'est uniquement parce que, en vingt siècles, ce problème ne s'est jamais rencontré. Toutes les discussions des théologiens sur cette éventualité n'ont jamais porté que sur l'hypothèse d'un "pape" tombé dans l'hérésie. Pour nous, l'hypothèse est devenue réalité. Nous nous trouvons devant un fait que l'on ne peut éluder.

Depuis un quart de siècle LES "PAPES" DE VATICAN II ENSEIGNENT OFFICIELLEMENT L'ERREUR A L'EGLISE UNIVERSELLE et l'Eglise ne peut pas, sans se détruire, rester sous la «juridiction» d'un hérétique formel. Il est donc du devoir de quiconque possède la foi et

l'amour de l'Eglise de résoudre ce problème dans le respect de la doctrine catholique.

Si, à ce jour, nous ne pouvons nous appuyer sur aucun antécédent pour régler ce malheur, nous avons, dans les documents pontificaux et dans l'Écriture, tous les principes qui permettent de le résoudre dans la lumière de la foi.

Nous trouvons tout d'abord l'enseignement traditionnel sur la nature du magistère et la garantie de son infaillibilité.

Nous trouvons aussi l'enseignement classique du magistère sur les conséquences des péchés contre la foi. Rappelons seulement deux textes.

- «Celui qui, même sur un seul point, refuse son assentiment aux vérités divinement révélées, très réellement abdique tout à fait la foi, puisqu'il refuse de se soumettre à Dieu en tant qu'il est la souveraine vérité et le motif propre de la foi» (Satis Cognitum).

Dans ce texte, Léon XIII n'innove rien. Il ne fait que répéter l'enseignement traditionnel.

- A son tour, Pie XII n'est que l'écho de la tradition quand il enseigne que de soi le schisme, l'hérésie ou l'apostasie sépare du Corps de l'Eglise. «Car toute faute, même un péché grave, n'a pas de soi pour résultat - comme le schisme, l'hérésie, ou l'apostasie - de séparer l'homme du Corps de l'Eglise» (Mystici Corporis Christi)

De ces enseignements certains, le chrétien, s'il vit sa foi, est en droit de conclure :

1° - Puisque sur plusieurs points de doctrine, par exemple sur le dogme le plus ferme de notre religion, «hors de la foi catholique personne ne peut être sauvé» (Pie VIII), ou sur celui qui identifie l'Eglise au Corps Mystique du Christ «*Mystici Corporis Christi quod est Ecclesia*» (Pie XII), les "papes" de Vatican II enseignent avec pertinacité des doctrines nouvelles, en opposition de contradiction avec la foi catholique, ils ont fait la preuve qu'ils ont très réellement abdiqué la foi théologique.

2°- Puisque le péché contre la foi a, de soi, pour résultat de séparer du Corps de l'Eglise, il est impossible d'admettre que celui qui s'est séparé du Christ et de l'Eglise puisse en même temps être le Vicaire du Christ et la tête visible de l'Eglise.

3° — Comme, malgré tout, les "papes" de Vatican II ont été élus par ceux qui avaient le droit de les choisir, leur occupation du Siège de Pierre ne peut être qu'une occupation matérielle sans l'Autorité de Pierre.

En conséquence, en attendant que l'Eglise se prononce sur leur cas, nous pouvons et nous devons les considérer pour ce qu'ils sont, des "papes" qui ne sont pas les Vicaires du Christ, des "papes" pour qui la parole «*Qui vous écoute M'écoute. Qui vous méprise Me méprise*» ne vaut pas.

Cet enseignement, en parfait accord avec les Saintes Écritures, nous autorise, comme Saint Paul aux Galates, à dire à tous ces cardinaux, évêques, prêtres ou simples fidèles qui suivent les doctrines nouvelles de Vatican II, «*O insensés (cardinaux, évêques ou prêtres), qui vous a*

fascinés pour que vous n'obéissiez plus à la Vérité ?» (Gai III, 1) Nous nous étonnons que vous vous soyez détournés si vite de la vérité reçue de nos Pères pour passer à une autre. Non pas qu'il y ait une autre vérité. Mais parce que certains veulent renverser la doctrine de l'Eglise Romaine «*la Mère et la Maîtresse de toutes les autres Eglises*», celle que les Pères orthodoxes vous ont transmise pour qu'à votre tour vous la transmettiez intégralement et dans le sens où les Pères orthodoxes l'ont toujours entendue. Aussi, avec la même assurance que possédait l'Apôtre, nous disons de ceux qui prêchent une nouvelle doctrine : «*anathema sint*»

Corollaire

Comment expliquer les divergences des théologiens sur ce point de doctrine ?

Il est incontestable que ces désaccords, au sujet d'une doctrine de foi divine, font scandale et attirent la malédiction du ciel. *«Malheur à celui par qui le scandale arrive.»* De plus, ils desservent grandement la défense de la foi. Il est donc du devoir de tous de travailler à les faire cesser en pressant les prêtres de leur centre de messes d'étudier ce point de doctrine, à la lumière de l'Écriture et de la Tradition.

Les fidèles doivent savoir aussi, et doivent dire, que tous ceux, qu'ils soient prêtres ou laïcs, qui continuent d'affirmer qu'il s'agit là d'une question libre au sujet de laquelle chacun pourrait avoir son opinion, se trompent lourdement. Je l'ai montré, **l'infaillibilité du magistère ordinaire du Pape est une doctrine de foi.**

Malgré tout, ces divergences ne doivent pas nous étonner, encore moins doivent-elles nous surprendre. Le Maître nous a prévenus : *«IL est nécessaire qu'il arrive des scandales»* (Mt XVIII, 7), et Saint Paul nous a donné la raison de cette nécessité : *«afin que soient reconnus ceux d'entre vous qui ont une vertu (une foi, précise la bible de Fillion) éprouvée»* (I Cor XI, 19).

Quoiqu'il en soit, ce comportement des théologiens n'est pas un mystère; il s'explique, même aisément, comme je vais le montrer. Au préalable, je tiens à rappeler quelques vérités desquelles, les âmes de bonne volonté qui savent lire et qui comprennent ce qu'elles lisent, pourront tirer un comportement pratique catholique.

1^{ère} vérité. La contestation de l'infaillibilité du magistère ordinaire du Pape est récente. Elle constitue *«l'hérésie du XX^{ème} siècle»*. Jusqu'au siècle dernier, comme l'a rappelé Dom Nau dans le texte cité plus haut, *«elle jouissait d'une tranquille possession»*, personne ne la contestait, tous les théologiens l'acceptaient sans difficulté.

2^{ème} vérité. Au cours des siècles, chaque fois qu'une vérité a été contestée, les théologiens ont toujours été divisés. Et, dans les périodes de crise, la plupart d'entre eux ont toujours mis leurs talents au service du parti apparemment le plus puissant. Qu'il me suffise de rappeler, par exemple, l'attitude des théologiens allemands, au moment de la révolte de Luther, et celle des anglais, à l'époque d'Henri VIII.¹⁰

10 Dans la résistance à Vatican II, le parti le plus puissant par le nombre est constitué par la Fraternité de Mgr Lefebvre. Qu'y a-t-il de surprenant à voir le plus grand nombre de théologiens se ranger à sa suite et s'évertuer à défendre sa position, pourtant insoutenable au regard de la foi, en répétant des arguments vingt fois réfutés ? Dans les périodes de crise, même chez les théologiens, le côté grégaire qui sommeille en tout homme prend facilement le dessus. *«Monseigneur l'a dit»* devient la grande preuve. M. l'abbé Froehly écrivait jadis dans son bulletin : *«Si Monseigneur disait que la terre est carrée, d'un bout du monde à l'autre les traditionalistes affirmeraient que la terre est carrée.»*

«L'histoire étant un perpétuel recommencement», les divisions actuelles des théologiens, sur ce point de doctrine, ne doivent pas nous surprendre, encore moins doivent-elles nous troubler.

3^{ème} vérité. Quels que soient leur renommée et les précieux services qu'ils rendent très souvent à l'Eglise, les théologiens, en tant que tels, n'appartiennent pas au magistère. Par la volonté du Christ, l'Eglise enseignante ne comprend que le Pape et les Évoques qui sont dans sa communion.

De ces trois vérités, se dégage tout normalement une règle de conduite pratique, absolument sûre au regard de la foi catholique.

Règle de conduite. Puisque, pour nous parler en son Nom, Dieu a institué, non pas des théologiens mais un magistère infaillible, **chaque fois qu'une doctrine est clairement enseignée par le magistère, comme c'est le cas pour son infaillibilité, cet enseignement doit nous suffire.** En effet, même l'enseignement de tous les théologiens doit se régler sur lui.

Le rôle de ces derniers, je parle de ceux qui sont catholiques, qui aiment vraiment l'Eglise et entendent la servir¹¹, ne doit pas être de discuter, de contourner, de minimiser, d'édulcorer ou de saper cet enseignement, mais d'apporter tous les témoignages qu'ils peuvent connaître pour le justifier.

Voici à présent deux explications possibles du comportement des théologiens au sujet de l'infaillibilité du magistère ordinaire du Pape.

Pour ma part, je la vois dans la manœuvre des libéraux dont j'ai parlé au début de ce travail. Ne pouvant plus nier ouvertement ce dogme, ils ont réussi à le mettre si bien en veilleuse que la plupart des catholiques l'ont perdu de vue et ont fini par l'ignorer.

Mais, ne l'oublions pas, si les libéraux sont arrivés à contourner si complètement le dogme, au point de le faire nier pratiquement par beaucoup, la responsabilité en revient aussi, pour ne pas dire surtout, aux théologiens et aux Evêques catholiques qui ont laissé faire. Qu'il est vrai, l'adage qu'aimait à citer Saint-Pie X : «*La force des méchants provient de la couardise des bons*» \

Dans son étude déjà citée, Dom Paul Nau avance **une autre explication** : Pour lui,

«Tout se passe (depuis la promulgation de *Pastor Aeternus*) comme si l'éclat même de la définition avait rejeté dans l'ombre la vérité jusque là universellement reconnue.»

Et il précise en note :

«On comprend aisément comment a pu s'introduire ce glissement de perspective : depuis 1870, les manuels de théologie ont pris pour énoncés de leurs thèses les

¹¹ A l'intention des théologiens qui entendent servir l'Eglise dans la crise actuelle, voici deux citations. La première est de Pie XII. «*Si les Papes portent expressément dans leurs actes un jugement sur une matière qui était jusque-là controversée, tout le monde comprend que cette matière, dans la pensée et la volonté des Souverains Pontifes, n'est plus désormais à considérer comme question libre entre théologiens*» (Denz. 2313).

textes mêmes du concile. Aucun de ceux-ci ne traitant in recto de l'enseignement ordinaire du seul souverain pontife, celui-ci a été peu à peu perdu de vue et tout l'enseignement pontifical a paru se réduire aux seules définitions *ex cathedra*. De plus l'attention étant entièrement attirée sur celles-ci, on s'est habitué à ne plus considérer les interventions doctrinales du Saint-Siège que dans la seule perspective du jugement solennel : celle d'un jugement qui doit à lui seul apporter à la doctrine toutes les garanties requises. Dans cette perspective il était impossible de saisir la vraie nature du magistère ordinaire. **Elle demeure pourtant celle de plus d'un auteur.**»

Pour confirmer l'affirmation de ce théologien, voici deux témoignages :

«Le Pape exerce personnellement son magistère infallible, non seulement par des jugements personnels, mais encore par un magistère ordinaire qui s'étend perpétuellement à toutes les vérités obligatoires pour toute l'Eglise.» (Le magistère ordinaire de l'Eglise et ses organes. Paris, 1887, p.98).

«On appelle magistère ordinaire universel le mode d'enseignement donné par le Pape et les Evêques à tout moment et dans tous les pays. Lorsque Nôtre-Seigneur a dit à ses apôtres : «Allez, enseignez toutes les nations», il n'a pas limité leurs pouvoirs à un temps et à un endroit donnés. Le Pape et les Evêques doivent donc exercer leurs fonctions de docteurs, non pas seulement à de rares intervalles et dans des circonstances solennelles, mais partout et toujours» (Boulenger, Manuel d'apologétique, p.399)

Post-scriptum de dernière minute

Le Sel de la Terre, *intelligence de la foi*, N° 3 (revue publiée sous la responsabilité des pères dominicains du couvent de la Haye-aux-Bonshommes. F 49240 Avrillé), m'arrive à l'instant. Il contient une étude de M. l'abbé Sélégnny, de la *Fraternité Saint-Pie X*, sur '*Le magistère ... à la lumière de l'infaillibilité*'.

Je crois de mon devoir de mettre mes lecteurs en garde. L'auteur de cette étude, victime de l'enseignement erroné dispensé à Ecône sur ce sujet, n'a manifestement pas compris la raison de l'infaillibilité magistérielle en général, l'étendue de l'infaillibilité pontificale, ni les roueries des modernistes qui ont accaparé les postes-clés de l'Eglise depuis Paul VI.

Ne pouvant réécrire mon étude, je vais me contenter de quelques observations sur les lacunes manifestées par l'étude critiquée et de formuler un souhait.

Raison de l'infaillibilité magistérielle. Un texte officiel nous l'a rappelée. C'est '*pour garder saintement*' et «*pour exposer fidèlement*» le dépôt de la foi (Vatican I), que l'infaillibilité a été accordée au magistère.

De cette raison, une conclusion s'impose tout naturellement mais inexorablement : toutes les fois où le magistère '*conserve** ou «*expose*» le dépôt de la foi, il est couvert par l'infaillibilité promise. S'il en était autrement et que le magistère se trompe, comme disait le Pape Léon XIII, la faute en incomberait à Dieu et à personne d'autre.

Étendue de l'infaillibilité pontificale. M. l'abbé Sélégnny affirme que, pour être infaillible, '*le magistère doit avoir la volonté d'enseigner définitivement*'.

Ce n'est pas juste. C'est même faux, puisque le magistère est infaillible chaque fois qu'il s'exerce, et «*il s'exerce tous les jours*», au dire de Pie XI.

M. l'abbé Sélégnny manifeste la cause de son erreur dès le début de son article. A l'en croire, l'infaillibilité pontificale aurait été définie comme dogme de foi au 1er concile du Vatican.

Cette affirmation n'est pas plus juste que la précédente. En effet, le 1er concile du Vatican n'a pas défini «*le fait que le pape jouisse de l'infaillibilité*». Il a défini le seul aspect de la doctrine de foi qui était alors contesté, **l'infaillibilité personnelle du Pape dans son magistère extraordinaire**. L'infaillibilité de son magistère ordinaire n'était pas contestée. Comme dit Dom Nau, «*elle jouissait alors d'une tranquille possession*». Le concile n'a rien décidé à son sujet.

Roueries des modernistes qui ont accaparé les postes-clés de l'Eglise depuis l'avènement de Paul VI. Le Seigneur nous a pourtant prévenus de l'habileté des enfants des ténèbres dans la conduite de leurs affaires. Mais qui tient compte de cet avertissement ? Ainsi, par le seul fait qu'on ait dit de Vatican II qu'il s'était voulu «*pastoral*», pour cet abbé et pour combien d'autres, ce concile n'était plus couvert par l'infaillibilité et pouvait enseigner l'erreur sans cesser pour autant d'être le magistère.

Grand Dieu ! Comment peut-on gober pareille ineptie ! Est-ce que, dans l'Eglise, les conciles peuvent être autre chose que des réunions pastorales ? Et pas seulement parce que n'y assistent avec voix délibérative que les Pasteurs de l'Eglise, mais d'abord et surtout parce que c'est la pastorale, c'est-à-dire la conduite ou la défense des fidèles, qui justifie leur tenue. Comme je l'ai souvent fait remarquer à des évêques, dans l'Eglise, un pasteur qui n'est pas en même temps docteur est bon, peut-être, pour garder les vaches, pas pour diriger un diocèse.

De plus, est-ce bien sûr que Vatican II ne se soit voulu que pastoral ? Sans doute, Paul VI l'a dit, mais dans une simple audience du mercredi. Or, à ma connaissance, aucun de tous ceux qui se sont laissé tromper par ce mensonge grossier et qui le répètent comme un dogme de foi n'a douté un seul instant que, ce jour-là, Paul VI jouissait de l'infaillibilité et parlait *ex cathedra*.

Pour découvrir la tromperie de cette fausse raison avancée et pour se rendre à l'évidence, il suffit de lire les textes officiels. De tous les conciles, Vatican II a été le moins pastoral et le plus doctrinal, au point que le même Paul VI a pu dire : le deuxième concile du Vatican a été plus important que celui de Nicée.

Contrairement à ce qu'en dit Monsieur l'abbé Sélégny, qu'il le dise ou non, l'enseignement d'un concile publié par le Pape est celui du magistère extraordinaire. De ce seul chef, il ne peut pas contenir d'erreur doctrinale puisqu'il est nécessairement couvert par l'infaillibilité.

Telle est la doctrine catholique : « *On doit croire de foi divine et catholique toutes les vérités qui sont contenues dans la parole de Dieu écrite ou transmise par la tradition et que l'Eglise, soit par un jugement solennel, soit par son magistère ordinaire et universel, propose comme divinement révélées.* »

Vatican II a-t-il rempli ces conditions suffisantes pour que son enseignement soit classé automatiquement dans celui du magistère extraordinaire infaillible ?

Il suffit d'en lire les textes officiels, en particulier la formule solennelle qui termine chacun d'eux juste avant la signature du "Pape" et des Pères, pour répondre par l'affirmative et pour se convaincre que l'histoire du "*concile pastoral*" n'a été dans la réalité qu'un attrape-nigauds ou, si l'on préfère, une habileté de la subversion pour chloroformer les «Pères» et leur faire avaliser toutes ses erreurs.

Raisonnement de la foi, post factum. Avec le concile de Vatican II, nous nous trouvons devant un fait.

Convoqué par un Pape et présidé par ses représentants, les décrets de ce "concile" ont été régulièrement promulgués par quelqu'un qui, apparemment du moins, était Pape. Ce "concile" est clos depuis longtemps. Désormais il est pour tous un fait historique.

Saint Thomas dit avec raison : « *Aucun principe ne tient devant un fait contraire.* »

Le principe, avec Vatican II, c'est qu'étant un concile œcuménique, il ne peut pas enseigner d'erreur doctrinale.

Le fait contraire, c'est que les textes promulgués par ce "concile" en contiennent plusieurs.

Normalement, en suivant Saint Thomas, on devrait conclure que le principe (infaillibilité du magistère), démenti par le fait contraire, ne tient pas.

La foi théologique s'oppose à une telle conclusion. En effet, ici, la vérité du principe est garantie par la véracité de Dieu, qui est absolue.

Mais la véracité de Dieu ne supprime pas le fait. Celui-ci demeure dans sa matérialité et ne peut être éludé. Comment sortir de la contradiction ?

En niant la contradiction par un raisonnement de gribouille ou en libérant les consciences par un raisonnement de foi.

Raisonnement de gribouille. C'est celui de tous ceux qui, n'ayant pas une foi éprouvée, se laissent, guider par le sentiment. Ceux-là font subir au principe de multiples contorsions pour l'ajuster à leur comportement et sauver arbitrairement les apparences.

Malheureusement pour eux, les partisans de cette trouvaille sombrent fatalement dans l'absurdité blasphématoire dont j'ai parlé plus haut et dans le libre examen. En effet, ils doivent en outre juger sans cesse les ordres d'une autorité qu'il reconnaissent, mais à laquelle ils ne peuvent décemment se soumettre finalement s'ils veulent demeurer catholiques.

Raisonnement de foi. C'est le raisonnement, non seulement de ceux qui possèdent cette vertu mais de ceux chez qui cette vertu est éprouvée et guide leur comportement.

Habités à vivre de la loi. Ils savent que la loi interdit de résister à quelque autorité que ce soit. Mais ils n'oublient pas pour autant que c'est cette même vertu théologique qui leur commande de refuser les nouveautés de Vatican II. Ils comprennent alors, dans la lumière de la foi, que les responsables de ces doctrines erronées, que cette même vertu leur interdit d'accepter, ne sont pas et ne peuvent pas être revêtus par Dieu de l'Autorité qu'ils devaient avoir.

Le problème, que Vatican II posait à leur conscience catholique, se trouve ainsi résolu dans le respect du principe et du fait. Malgré toutes les apparences contraires, ce prétendu "concile" de Vatican II n'était pas et ne pouvait pas être le magistère de l'Eglise catholique. Le "pape" qui l'a approuvé n'était pas et ne pouvait pas être revêtu de l'Autorité de Pierre, qui est l'essentiel de la papauté. De cela, redisons-le, ceux qui tiennent ce raisonnement ont une certitude de foi.

Souhait final. Que M. l'abbé Sélégné à qui j'envoie cette critique de son travail, ait le courage de se rallier à la vérité ou la charité de réfuter théologiquement le mien. Je le lui envoie en priorité

Père N. Barbara